

# LICENCES SAISON 2024



## TOUTES VOS COMMANDES

de licences doivent être accompagnées d'un bordereau de commande daté, signé et tamponné.

## POUR UNE NOUVELLE LICENCE :

- 1 formulaire FFPJP de prise de licence
- 1 justificatif d'identité
- 1 photo d'identité récente
- pour les mineurs, faire remplir le questionnaire de santé

## POUR UN RENOUVELLEMENT :

- 1 formulaire FFPJP de prise de licence
- pour les mineurs, faire remplir le questionnaire de santé

## RÉCUPÉRATION DES LICENCES :

- soit par une personne du club connu du secrétariat
- soit par la Poste (lettre suivie), frais postaux facturés sur la fiche financière

## CERTIFICAT MÉDICAL

### NOUVEAUTÉ

En application de l'article L. 231-2 et L.231-2-1 du code du sport, la Commission Médicale de la FFPJP a décidé de ne plus exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance de licence. Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical qu'il soit pratiquant en loisirs ou en compétition pour la saison 2024

### POUR LES LICENCIÉS MINEURS :

La réglementation reste la même. La présentation du CM n'est donc pas obligatoire. Un questionnaire de santé est réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. L'attestation est remise au club.



### PAIEMENTS :

- par relevé de licences et fiche financière envoyée par mail
- soit par chèque
- soit par virement :  
 IBAN FR7616906010220381363114138  
 BIC AGRIFRPP869  
 Ne pas oublier d'ajouter le nom de votre club au libellé du virement

### PRIX DES LICENCES :

- Senior/Vétérant : 35.00€
- Junior : 10.00€
- Cadet/Min/Benj : 5.00€

# COMMANDE LICENCES 2024 PLUS PRÉCISEMENT...

## CERTIFICAT MÉDICAL

### Pour les licenciés majeurs :

La présentation du certificat médical n'est plus obligatoire. Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical qu'il soit pratiquant en loisirs ou en compétition pour la saison 2024.  
 Pas besoin de remplir le questionnaire de santé.

### Pour les licenciés mineurs :

La présentation du certificat médical n'est donc pas obligatoire pour eux non plus. Un questionnaire de santé (QS) est réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.  
 Vous présentez l'attestation ou le certificat médical au Comité (qui vous le rendra).  
 Vous notez la date du QS ou du CM sur le bordereau de commande.

## FORMULAIRE FFPJP DE PRISE DE LICENCE

Ce formulaire doit être **lu et rempli ENTIEREMENT** par le(la) licencié(e) et remis au Comité.

## POUR LES RENOUELEMENTS DE LICENCES :

Il faut utiliser le bordereau des licenciés 2023 fourni par le Comité.

### S'il y a des changements ou des erreurs :

- soit vous apportez les corrections proprement et lisiblement sur ce bordereau,
- soit vous barrez la ligne et vous la reportez sur un bordereau vierge.

## POUR LES NOUVELLES LICENCES :

Il faut utiliser un bordereau de commande vierge.

**POUR LES JOUEURS(S) PARTICIPANT AUX CHAMPIONNATS :**  
 Les licences devront être validées au moins une semaine avant la date butoir d'inscription.